FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-461 DU 28 OCTOBRE 2002

Portant nomination de monsieur Abiladé Charles BANGBOLA en qualité de Directeur de l'Enseignement Secondaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

Vu le décret n° 2001-363 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Sur proposition du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 octobre 2002 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Abiladé Charles BANGBOLA est nommé Directeur de l'Enseignement Secondaire au Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 octobre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre des Enseignements
Primaire et Secondaire,

Jean Bio Chabi OROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESEP 3 UNIPAR FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1